

**VCEU PRÉSENTÉ
PAR LES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX DE LA MAJORITÉ DÉPARTEMENTALE
« ENSEMBLE POUR LA SARTHE »**

RELATIF AU MAINTIEN D'UNE EDUCATION DE QUALITE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

L'accès de chaque enfant à un service public d'éducation de qualité est un droit qui doit être garanti par l'Etat, afin d'offrir les mêmes opportunités de réussite à chaque jeune, quels que soient son origine sociale et son lieu de résidence.

Pour cela, l'Etat à la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement du service public national de l'Education, sous réserve des compétences attribuées aux collectivités territoriales pour les associer au développement de ce service public.

Au regard des différentes annonces de suppressions de postes et de fermetures de classes actuellement envisagées dans le cadre de la préparation de la nouvelle carte scolaire de la Sarthe, le Conseil départemental s'interroge sur l'exercice de cette compétence par l'Etat.

Une fois encore, la Sarthe s'apprête à perdre des classes, parfois même dans des écoles rurales où les prévisions d'effectifs sont pourtant en hausse.

A l'heure où le Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse lance une expérimentation sur les Territoires éducatifs ruraux en se fixant pour objectif d'élaborer des réponses « *au plus près des territoires, main dans la main avec les collectivités locales, et en lien avec l'ensemble de la communauté éducative* », il est regrettable de constater que cette concertation pourtant nécessaire avec les élus locaux, n'est à l'heure actuelle qu'une utopie.

De plus, certaines de ces fermetures vont entrainer une augmentation des effectifs dans les classes restantes des écoles, alors même que les protocoles sanitaires encore en vigueur tendent à limiter le nombre d'élèves par groupe.

Enfin, une autre conséquence directe de ces fermetures de classe serait le rassemblement dans une même classe de toujours plus de niveaux scolaires. Dès lors, les disparités éducatives vont croissant entre ville et campagne, toujours au détriment de nos villages.

Le Conseil départemental souhaite rappeler à l'Etat et à son Ministre de l'Education nationale leur devoir de permettre à chaque enfant l'accès à une éducation de qualité et son attachement à la préservation de nos écoles qui concourent à l'attractivité de nos territoires.